

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2026

Délibération n°2026/017

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

*Étaient présents* : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mme Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

*Étaient absents* : MM Damien BLANC, Serge GAUDET (pouvoir donné à Mme Anne-Marie ROCHE), Mme Elodie POZIN-ROUX (pouvoir donné à M. Pascal PESSOZ)

Convocation du : 04 mars 2026 - Affichage du : 04 mars 2026

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 8/ Conseillers représentés : 2

M. Franck ROCHE a été élu secrétaire de séance.

---

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAGNY**

Monsieur le Maire présente le budget principal étudié pour l'année 2026.

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégé applicable aux budgets principal et annexes,

Il est précisé que le budget primitif 2026 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2025.

Monsieur le Maire propose le vote du budget présenté par chapitre et/ou opérations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉCIDE D'ADOPTER le budget primitif pour l'exercice 2026 conformément au tableau ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre ou opération pour la section d'investissement,

Le budget principal, pour l'exercice 2026, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	752 031.94	807 962.00	873 069.08	408 868.00
Opérations d'ordre	464 201.08			464 201.08
Résultat n- 1 reporté		408 271.02	130 700.17	130 700.17 (compte 1068)
TOTAL	1 216 233.02	1 216 233.02	1 003 769.25	1 003 769.25


AUTORISE Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement 7,5 %, Investissement 7,5 %.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 12 MARS 2026*

Le Maire,

  
Roland DRAVET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.